



Obligation alimentaire envers une mere

Par **galaxie**, le **04/06/2008** à **17:30**

nous sommes quatre enfants notre mere est placee en maison de retraite ses revenus ne sont pas suffisants pour regler la maison de retraite le curayeur a donc mis en route un dossier pour obligation alimentaire sur 4 nous sommes trois ok pour cette obligation et nous devons nous retrouver au tribunal la quatrieme s est fait represente par son avocat qui a demande un renvoi pour manque de documents en effet nous devons donner le dossier complet de nos ressources et nos depenses a l avocat de notre soeur alors que nous devons les fournir au tribunal nous aimerions savoir pourquoi et si c est legal et obligatoire de fournir les papiers a l avocat de notre soeur la situation de notre soeur est tres bizzarre elle est fille mere avec 7 enfants et ne travaille pas donc elle croit qu elle peut refuser de payer sa part de l obligation alimentaire elle touche malgre tout les allocations familiaes assez consequentes vu le nombre d enfants la facture des frais d hebergements commence a monter et nous sommes demunis que pouvons nous faire merci

Par **jeetendra**, le **04/06/2008** à **20:23**

bonsoir, ne vous inquiétez pas pour la fixation judiciaire de la pension alimentaire, le juge aux affaires familiales tiendra compte également des revenus de votre soeur même si elle a 7 enfants, c'est la loi, courage à vous tous, cordialement